



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2023

PV N° 05/2023

Etaient présents :

M. Pierre BARTHET, Thomas CAMELOT, Charley CHOPARD, Yohan PERROT, Charles PIQUARD, Michel SAINT-HILLIER, Nicolas TIROLE.

Était absent excusé :

Simon BOILLOT-COLLETTE.

Nombre de membres

En exercice : 8

Présents : 7

Absent : 1

Ayant donné procuration : 1

Simon BOILLOT-COLLETTE à Michel SAINT-HILLIER.

Secrétaire de séance : Charley CHOPARD.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance du 16 mai 2023 et signature du Procès-verbal,
- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Dossier Urbanisme,
- Dossier Travaux bâtiments,
- Dossier Travaux de voirie,
- Dossier Lotissement Champs Fleuris,
- Dossier Terrains communaux,
- Dossier Parcelle ancienne pépinière,
- Dossier Délimitation domaine public – rue du Bois du Roi,
- Dossier Donation Emonot/Commune,
- Dossier Convention de stage d'observation,
- Dossier Sécheresse,
- Dossier Bibliothèque,
- Dossiers Divers sur table,
- Délibérations.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu l'acceptation, par la Préfecture, de la démission de Monsieur Franck MORGANTI, le 30 mai 2023.

Conformément aux dispositions réglementaires, et compte tenu de la démission des deux premiers adjoints, Michel SAINT-HILLIER, troisième adjoint dans l'ordre du tableau dressé le 26 mai 2020, devient Premier Adjoint à compter du 1^{er} juillet 2023.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2023 et signature du Procès-Verbal

Le compte rendu a été envoyé préalablement à la réunion à l'ensemble des élus et ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

2/ Dossier Urbanisme

Trois dossiers ont été déposés en mairie :

- Deux demandes de certificat d'urbanisme,
- Une demande de permis de construire.

Un dossier a été accepté par l'ADS concernant une demande de renouvellement d'un abri de jardin.

3/Travaux bâtiments

-Toiture de l'Eglise : Date du début des travaux : à partir du 26 juin 2023.

Entreprises intervenantes : RICHARD (charpente – couverture), DACH (maçonnerie), SAINT-HILLIER (nettoyage façades).

La rue du Bois du Roi,(le long de l'église) et le parking seront fermés à la circulation et au stationnement durant la durée des travaux.

-Appartement F3 RDC : les travaux sont terminés. Le devis a été respecté.

L'appartement sera reloué à compter du 1^{er} juillet 2023 à Mme NEVEU et M. BERGEON. Ils pourront déposer des cartons à compter du 24 juin. L'état des lieux a été fait le 16 juin.

4/Dossier Travaux de voirie

-Gestion des eaux pluviales rue de la Liberté

Réunion de lancement : jeudi 22 juin à 14 heures. Les travaux débuteront à compter du 26 juin 2023. Une réunion de chantier est prévue le 4 juillet à 8 heures.

-Entretien chemin d'exploitation : devis Entreprise CUENOT. Prévoir un budget de 5.000 €.

-Entretien rues du village : désherbage et fauchage, paillage dans les bacs à fleurs et les pots , arrosage.

-Achats panneaux : route barrée (4) et déviation (7)
1 seul devis en retour coût 1.475,80 € TTC
Attente d'un nouveau devis.

-Démontage de l'ancienne ferme Chapuis : relance de l'entreprise le 20 juin 2023.

5/ Dossier Forêt

L'ONF a envoyé de nouveaux documents concernant le Plan de relance.

Une réunion avec l'agent ONF est programmée pour examen des pièces.

6/ -Dossier Terrains communaux

Le « Congé avec refus de renouvellement du bail rural au preneur » a été délivré par huissier à l'intéressé le 13 juin 2023.

La fin du bail retenue est le 31 décembre 2024.

7/-Dossier Parcelle ancienne pépinière

Une réflexion est engagée sur l'avenir de l'ancienne pépinière.

8/-Dossier Délimitation domaine public – rue du Bois du Roi

Dossier à régulariser :

Délimitation du domaine public rue du Bois du roi (succession PERROT Yvette), -cession au domaine public : honoraires du géomètre : 690,00 € TTC.

Une nouvelle réunion est prévue avec la DDE, le 4 juillet 2023 à 11 heures sur site.

9/-Dossier Donation Emonot/Commune

Historique : Madame EMONOT a fait don à la commune d'une parcelle de terrain et de la maison située au 22 rue de la Liberté.

Lors de l'élaboration du projet de lotissement Champs Fleuris, un échange de terrain entre la commune et le Docteur CHARNAUX avait été acté par l'ancien conseil municipal. Aux termes de l'accord passé, le Dr CHARNAUX cédait du terrain à la commune pour tirer au droit les limites du lotissement et en échange, la commune lui faisait don de l'ancienne maison EMONOT.

Les actes sont en cours de rédaction.

10/-Dossier Convention de stage d'observation

Convention relative à l'organisation d'un stage d'observation en milieu professionnel – Collège de Saône.

Enfant ROUSSEL-GALLE Jocelyn
Date 3/7 au 7/7 de 7h30 à 12 h
Assurance prise en charge par le collège.

11/-Dossier sécheresse

Le département est en vigilance sécheresse suite à la réunion en préfecture du mardi 13 juin.
Un arrêté de sécheresse niveau « jaune » est affiché aux panneaux d'affichage.

Feux de forêt :

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

12/-Dossier Bibliothèque

Madame Laurence PELLATON se propose pour relancer la bibliothèque.

Une réunion interviendra prochainement pour une nouvelle organisation et définition des périodes d'ouverture.

14/ Délibérations

Six délibérations ont fait l'objet d'un vote favorable des conseillers à l'unanimité.

2023 - 36 : désignation du référent déontologique des élus

2023 - 43 : indemnité de gardiennage de l'église

2023 - 44 : détermination du nombre d'adjoint

2023 - 45 : nomination du premier adjoint

2023 - 46 : indemnité du premier adjoint

2023 - 47 : location d'un appartement et encaissement de caution

Ces délibérations sont apposées aux panneaux d'affichage de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Charley CHOPARD

Charles PIQUARD

Il est proposé de retenir « Les livres de Danielle » comme nom de la bibliothèque.

13/-Divers

-Prochain conseil d'école : jeudi 29 juin à 17h30.

-Remerciements de la Fondation du Patrimoine pour la subvention versée.

-Rappel sur l'information des comptes rendus aux habitants : Depuis plusieurs années, les habitants ont été invités à recevoir les informations communales par voie informatique.

A partir de 2022, et conformément aux dispositions réglementaires, les comptes rendus ne sont plus distribués sous forme papier. Ils sont affichés aux panneaux d'affichage de la mairie et sont envoyés par mail à ceux qui en ont fait la demande. Une exception est possible pour les personnes malades ou dans l'impossibilité de se déplacer pour lire les panneaux sur demande déposée à la mairie.

-Devis Reliure du limousin pour état civil 2013-2022 et proposition pour anciens documents : les membres du Conseil sont favorables pour relier les documents d'état civil des années 2013 à 2022.

Tous les anciens documents pourraient faire l'objet d'une rénovation. Toutefois, compte tenu du coût de cette opération, un programme sur plusieurs années doit être retenu.

-Rappel sur dépôts sauvages déchets verts et autres en forêt.

En ces beaux jours, où les travaux de jardinage sont d'usage, le nombre de dépôts de déchets verts augmente sensiblement en forêt. Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans un milieu naturel est strictement interdit et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 € comme le rappelle l'ONF, cela dégrade les sols forestiers et contribue à la prolifération de plantes invasives, nocives pour l'environnement...

De plus, quelques dépôts sauvages sont toujours constatés (dépôt de tuiles, terre, pierres ...). La mairie se réserve le droit de poursuivre les contrevenants.

-Rappel sur entretien des haies :

Les propriétaires riverains des voies communales sont invités à élaguer les arbres et haies dépassant leurs limites et empiétant sur les trottoirs, obligeant les piétons à marcher sur la chaussée.

-Ronde de l'espoir : cette année, la commune offrira une collation aux participants de la ronde de l'espoir. Cette manifestation aura lieu le samedi 9 septembre.